

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [paquetma-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/94a1813253d0a0de06a2e4aa>

Date d'obtention : 2025-03-17 14:07:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, la méthode Sexto a plusieurs avantages tel que l'encadrement, la prise en charge rapide et limitation de la propagation d'image. Dès le départ, nous devons entamer la démarche et protocole sexto à l'aide de la grille d'évaluation. Afin de bien résumer les étapes, il est très important d'adopter une attitude bienveillante avec l'auteur du signalement lors de la rencontre, 1-parler à l'auteur du signalement et la victime, 2-évaluer l'incident, 3-vérifier l'information et 4- parler à l'instigateur. Il est très important de ne jamais consulter les images et de transmettre le téléphone au service policier en lien avec le type de situation. À l'aide du protocole et la démarche nous devons analyser le type d'acte; malveillant ou impulsif. Donc, selon le type d'acte et l'analyse en lien avec la méthode Sexto, il a des étapes précises à suivre par exemples; consulter service de police, signalement DPJ. Finalement, la méthode Sexto est très utile pour les intervenants scolaires ayant reçue cette formation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation présentent des types de cas différents par exemple; acte malveillant ou impulsif et nous permettent de bien analyser à l'aide de la méthode Sexto, le type d'intervention et de démarche que nous devons respecter en lien avec les étapes. Selon la mise en situation, chacune nous rappelle l'importance du respect du protocole et d'utiliser la grille d'évaluation de l'incident. Je retiens également le rappel de l'importance de ne jamais consulter les images et le cellulaire lors de ce type de suivi. De plus, à travers les mises en situation, je retiens l'importance du respect des rôles et ce selon le type de cas, la responsabilité de l'intervenant et le rôle des policiers. Finalement, je considère que les 3 mises en situation différentes m'ont permis de très bien comprendre l'utilisation et l'application de la méthode Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère que l'étape la plus délicate est la prise en charge initiale soit de parler à l'auteur du signalement et en particulier la victime. La méthode Sexto nous rappelle et nous informe de l'importance de suivre la démarche; d'accueillir sans juger, rassurer la victime, assurer la confidentialité. et nous permet d'agir rapidement. Le fait de bien entamer cette démarche permettra à la victime de bien s'ouvrir à l'intervenant ayant une approche bienveillant et de bien expliquer la situation tout étant rassurer. À cette étape que je considère la plus délicate, d'accueillir sans juger la victime et poser des gestes clés permettra une intervention qui fera tout la différence et efficace et ce grâce à l'application de la méthode Sexto.